

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 10 février 2023

Tous mobilisés contre les violences faites aux femmes : Signature du contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

Johann Mougenot, Sous-préfet des Sables d'Olonne et Fabien Gaborit, Président de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier ont signé ce vendredi 10 février 2023 le Contrat local de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes sexuelles et conjugales.

A l'occasion de la journée internationale du 25 novembre 2017 pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Président de la République a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause du quinquennat. Parce que l'Égalité entre les hommes et les femmes est un combat constant, qui doit être mené sans relâche, cette grande cause a été réaffirmée par Emmanuel Macron pour les cinq années à venir.

Aujourd'hui encore, les violences faites aux femmes persistent, elles sont multiples, elles n'épargnent aucun milieu, aucune génération, aucun territoire. **En Vendée, au cours de l'année 2021, 975 faits ont été constatés par les forces de l'ordre.**

Accompagnées par l'État, les associations locales, fortement mobilisées dans la prise en charge des victimes, SOS Femmes Vendée, France Victimes 85 et le CIDFF (centre d'information des droits des femmes et des familles) ont quant à elles **soutenu 1 777 femmes sur le volet de l'accès aux droits, de l'accès aux soins, sur le volet juridique, social, et pour certaines dans le cadre de mises à l'abri en urgence.**

Le contrat local de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales de la communauté de communes de l'île de Noirmoutier.

C'est dans le cadre de cette dynamique que la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier a réalisé un certain nombre d'actions avec le soutien financier de l'État.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon

Les actions déjà réalisées :

- Novembre 2022 : Campagne de communication à l'échelle de l'île du numéro de lutte contre les violences faites aux femmes 3919
- A l'occasion de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes : stand d'information le 25 novembre et projection débat à destination du grand public
- Actions de sensibilisation contre le sexisme et les violences sexuelles à destination des collégiens
- Formation des élus, agents des collectivités et associations au repérage et à l'orientation des femmes victimes de violences

Des actions à venir :

- La mise en place d'un réseau pluridisciplinaire de professionnels ;
- La nomination d'une ou d'un référent local appuyant ce travail en réseau dans chaque commune et au sein de la Communauté de Communes ;
- L'organisation de formations sur les violences conjugales, sexistes et sexuelles ;
- La diffusion des numéros, adresses utiles et démarches à suivre actualisées en continue ;
- L'adoption d'un schéma d'organisation spécifique au territoire formalisant les modalités d'accueil, d'information et de prise en charge des victimes ;
- Le développement d'actions de prévention envers tous les publics et le plus précocement possible, notamment avec les collèges et les écoles.

En Vendée, 11 contrats locaux de mobilisation et de coordination contre les violences sexistes sexuelles et conjugales ont d'ores et déjà été signés entre l'État et les collectivités du département. Le contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier constitue donc le 12^{ème} contrat signé dans le département.

Ces contrats locaux constituent un engagement partenarial renforcé (forces de l'ordre, le parquet, les acteurs du champ sanitaire et social, ainsi que les élus locaux) au plus près des territoires et des besoins des victimes.

Des actions concrètes en Vendée pour lutter contre les violences faites aux femmes

Outre le renforcement de mesures nationales telles que l'ouverture du 39 19, accueil téléphonique des femmes victimes de toutes formes de violences, désormais accessible 24h/24, 7 jours sur 7 et la création du portail de signalement gratuit « arrêtons les violences », une dynamique de partenariat local associant les différents acteurs vendéens, institutions, collectivités et associations du département se renforce afin de développer la complémentarité des dispositifs et la coordination des interventions.

Service départemental de la communication interministérielle

L'ensemble des mesures et des actions déployées en Vendée, depuis 2017, vient confirmer cet engagement de l'État, des élus locaux, de l'ensemble des réseaux des professionnels sur le terrain aux côtés des associations pour mieux protéger les victimes et témoins.

Ces mesures et ces actions se déclinent autour de deux axes :

Prévenir les violences faites aux femmes, protéger et accompagner les victimes

- Fin 2021, la **Maison de Protection des Familles, unité spéciale de la gendarmerie** a été créée en Vendée. Point d'entrée unique identifiable par les victimes et les partenaires, les personnels de Gendarmerie spécialement formés accompagnent les victimes de violences intrafamiliales.
- La Vendée bénéficie également de l'appui de **3 intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie** offrant un accueil et une écoute spécifiques sur le volet social.
- **Le déploiement du bracelet anti-rapprochement (BAR)** : en Vendée, 14 victimes et auteurs de violences sont actuellement équipés de ce dispositif.
- La création de places d'hébergement pour garantir la mise à l'abri des victimes : en Vendée, **42 places d'hébergement d'urgence**, gérées par l'association SOS Femmes Vendée.

Prévenir de la récurrence et prendre en charge les auteurs

- L'éviction du conjoint violent : cette mesure permet d'offrir aux femmes victimes de violences la possibilité de rester au domicile conjugal en permettant l'éviction du conjoint violent. **En Vendée, 4 logements ont été créés et sont mis à disposition des parquets de la Roche-sur-Yon et des Sables d'Olonne.**
- **Le projet de création en 2023 d'un centre de prise en charge des auteurs afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récurrence** en proposant aux auteurs de violences conjugales un accompagnement psychothérapeutique et médical.

**Vous êtes victime ou témoin de
violences faites aux femmes ?
Des solutions existent :**

 **3919**
Appeler le 3919
Numéro d'aide et d'écoute,
anonyme et gratuit.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
.GOUV.FR**
Se rendre sur le site
ArretonsLesViolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne,
anonyme et gratuite.

 **17**  **SMS 114**
En cas d'urgence
appeler le 17 Police Secours
ou envoyer un SMS au 114

Ces outils sont disponibles **24h/24 et 7j/7**. Pour plus d'informations, rendez-vous sur ArretonsLesViolences.gouv.fr

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) -  [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) -  [prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon